

## **Appel à candidature**

### **Village de Noël 2025**

La Ville de Saint-Paul propose un Village de Noël au parking Suffren du centre de Saint-Paul du 20 au 24 décembre 2025 avec des exposants de produits artisanaux et locaux, liés à la thématique de Noël.

La Ville de Saint-Paul lance un appel à candidature. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 septembre 2025, 16 heures.

#### **Caractéristiques principales de l'occupation du domaine public**

- Durée : du 20 au 24 décembre midi \*
- Montant de la redevance : forfait de 100€ pour la période\*\*
- Respect des lieux et ramassage des déchets pendant et à la fin de la journée
- Nous demandons aux candidats de fournir leur chapiteau aux dimensions standard (3mx3m) avec une **bâche blanche obligatoire** (pour assurer l'uniformité du village de Noël)
- L'intérieur de votre stand devra obligatoirement être décoré sur le thème de Noël.

\* Horaires :

Samedi 20 décembre : 14h00 à 22h00

Dimanche 21 décembre : 14h00 à 18h00

Lundi 22 décembre : 14h00 à 22h00

Mardi 23 décembre : 14h00 à 22h00

Mercredi 24 décembre : 9h00 à midi

\*\* Inclus dans le tarif :

décoration extérieure du stand

électricité

gardienage sur toute la période

#### **Conditions de participation**

Pour exposer, il vous faut remplir la fiche d'inscription (ci-joint) et retourner le dossier **complet** à :

**Monsieur le Maire**

**CS 51015 - 97864 SAINT PAUL CEDEX**

**ou par mail : [mairie@mairie-saintpaul.fr](mailto:mairie@mairie-saintpaul.fr)**

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction de la Valorisation Économique et Touristique au : 0262 45 90 69.

Fiche d'inscription Village de Noël  
Du 20 au 24 décembre 2025

Nom .....Prénoms .....  
 Adresse .....  
 .....  
 Code postal : ..... Ville: .....  
 Tél : .....E-mail .....  
 Détail de l'ensemble de vos produits :.....  
 .....  
 .....

**Liste des documents à fournir**

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Passeport,...)
- Justification d'adresse de moins de 3 mois
- Attestation d'inscription à une chambre consulaire (Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou du Commerce et de l'Industrie ou de l'Agriculture) ou KBIS de moins de 3 mois
- Attestation de formation à l'hygiène alimentaire (Pour la vente de produits alimentaires transformés)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile **professionnelle**
- Carte marchand ambulant ou attestation provisoire
- **Photos de vos produits à joindre au dossier (obligatoire)**

Signature de l'exposant

A Saint-Paul , le



## Charte d'écoresponsabilité du Marché de Noël

### "Un Noël local et responsable pour notre commune !"

Cette charte s'adresse aux exposants du marché de Noël de Saint-Paul.

Elle vise à promouvoir des pratiques respectueuses de **la nature** et à sensibiliser à une consommation **durable et responsable**, tout en valorisant les savoir-faire locaux. Chaque exposant est libre d'adhérer aux engagements compatibles avec son activité.

#### 1 RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS SUR UN MARCHÉ À L'EMPORT

Dans le cadre de ce marché, chaque exposant s'engage à gérer ses déchets de manière responsable en repartant chaque jour avec l'ensemble des déchets générés sur son stand.

##### Exemples :

- Ne pas utiliser de sacs en plastique
- Prévoir des contenants adaptés pour trier et ramener vos déchets (recyclables, compostables...)
- Limiter les emballages superflus pour réduire les déchets dès l'origine.

 Astuce : organisez votre espace de travail pour minimiser les déchets à ramener et privilégiez des matériaux faciles à trier (kraft, verre, papier).

#### 2 PRIVILÉGIER DES MATÉRIAUX DURABLES ET NATURELS

 Favoriser l'utilisation de matériaux recyclables, biodégradables ou réutilisables dans les emballages et la présentation des produits.

 Exemple : Favoriser les emballages en kraft, tissus, cartes routières, anciens journaux, fibres naturelles (feuilles de bananes)...

 Astuce : Découvrez de nombreuses solutions en flashant le code ci-après



### 3 VALORISER LA PRODUCTION LOCALE

Mettre en avant des produits locaux, fabriqués ou cultivés à La Réunion, pour réduire l'empreinte carbone liée au transport et favoriser la création de richesses locales.\*

 *Astuce : Indiquer l'origine de vos matières premières sur votre stand.*

---

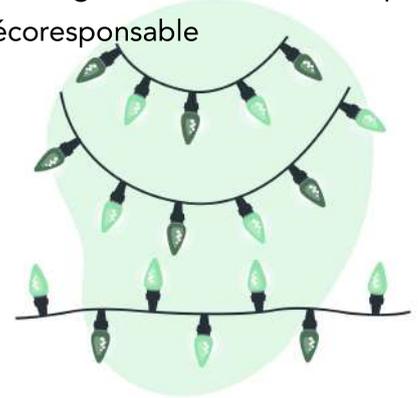
### 4 LIMITER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE VOTRE STAND

Réduire la consommation d'énergie sur le stand pour limiter les émissions des gaz à effets de serre et participer collectivement à une baisse de la facture énergétique du marché écoresponsable

 Exemples :

- limiter les éclairages inutiles
- Utiliser des LED.

 *Astuce : Privilégier des décorations naturelles (raphias, plantes, branchages, feuilles de palmistes, de cocotiers, de bananes...).*



### 5 SENSIBILISER LE PUBLIC SUR VOTRE DEMARCHE D'ECORESPONSABILITE

Communiquer auprès des visiteurs sur vos démarches écoresponsables et les inciter à adopter des gestes en faveur du climat et de la protection de la nature

 *Exemple : Offrir une fiche explicative ou partager des anecdotes sur vos pratiques durables.*

---

#### À propos de cette charte

- Chaque exposant peut signer pour s'engager partiellement ou entièrement aux articles compatibles avec son activité, **à l'exception de l'article 1**, qui est obligatoire.
  - **Rappel** : Conformément à la loi du 1er janvier 2024, le tri des déchets à la source est une obligation légale. Chaque exposant est donc responsable de la gestion et du tri de ses propres déchets pendant et après l'événement.
- 

#### Signature

 "Je m'engage à respecter les principes écoresponsables pour un marché plus durable et convivial."

Date

Nom de l'exposant / Signature

**MAIRIE DE SAINT-PAUL**

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

 0262 45 43 45 – Fax : 0262 34 48 49 • [mairie@mairie-saintpaul.fr](mailto:mairie@mairie-saintpaul.fr)  [www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re)      